

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 24 Septembre 2015*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
De présents : 13  
De votants : 14

Date de convocation  
18 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 24 Septembre 2015 à Vingt Heures trente
Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.
Etaient présents :
BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COUDON Robert, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice, FONTANEL Didier, Martine COURTOIS
Absent excusé : Jean- Paul COMBELLES qui a donné pouvoir à Jean Pierre LISSORGUES Absent : Bertrand CARRIER
<u>Secrétaire de séance</u> : Sylvain MALBERT

Ordre du jour

- 1) Compte rendu des travaux réalisés et en cours.
- 2) Garantie d'emprunts pour les pavillons POLYGONE
- 3) Agenda d'accessibilité des handicapés
- 4) Compte rendu communautaire
- 5) Questions diverses

## **I/ Compte rendu des travaux réalisés et en cours.**

### A) Travaux voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de voirie qui avaient été prévus ont été réalisés par la société COLAS. Pour l'année 2015 le montant des travaux s'élève à la somme de 30 240.28 € H.T.

### B) Construction de 2 pavillons locatifs

La société POLYGONE a commencé la réalisation des 2 pavillons locatifs au lotissement des violettes, la durée des travaux sera de 10 mois.

### C) Travaux à l'école

La rénovation des classes travaux de peinture, travaux électriques liés à l'installation du numérique hors wifi à l'école ainsi que le remplacement du mobilier scolaire et informatique ont été réalisés pour la rentrée scolaire 2015.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 18 479.48 € HT dont 12 758.78 € HT pour la peinture et 5 720.70 € HT pour le mobilier.

Une subvention d'un montant de 5835€ a été attribuée par la DETER et le Conseil Général

## **II°) GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LA SOCIETE POLYGONE**

Le maire précise au conseil que comme toujours en pareil cas la commune de CASSANIOUZE doit se porter garante partielle des emprunts souscrits par POLYGONE pour réaliser ces investissements.

La société POLYGONE a ainsi contracté un Prêt total de 237 936 €, constitué de 4 lignes du Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour garantir à hauteur de 100 % cet emprunt. Il autorise Monsieur le Maire à signer la garantie correspondante.

## **III°) AGENDA D'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES :**

Monsieur BOULANGER informe le conseil que, pour répondre à la demande du ministère de la construction, la commune de CASSANIOUZE doit déposer avant le 26 Septembre 2015 une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.

Il rappelle que suite au diagnostic réalisé en 2012 par la société SOCOTEC les bâtiments suivants doivent faire l'objet de travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les handicapés :

- SALLE POLYVALENTE
- L'ECOLE
- LA SALLE DE JUDO
- LES WC PUBLICS
- L'EGLISE DU PRAT
- L'EGLISE DE ST PROJET
- L'EGLISE DE CASSANIOUZE
- LE CABINET DU KINESITHERAPEUTE

Il propose de réaliser l'accès de l'église du Prat en 2015, la mise en conformité du cabinet du Kiné et des WC publics en 2016, la fin des travaux de mise en conformité de l'école en 2017 et les travaux de la salle polyvalente et de la salle de judo en 2018.

Le conseil, après en avoir délibéré donne son accord sur ce calendrier et autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de cet agenda.

## **IV°) COMPTE RENDU COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le maire donne le compte rendu du projet du schéma départemental de coopération intercommunale présenté lors de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 28 septembre 2015.

Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE).

Il vise en particulier à accroître les solidarités territoriales et financières au sein d'un échelon intercommunal renforcé avec notamment le transfert de nouvelles compétences entre 2017 et 2020 dans un paysage territorial en mutation avec des régions aux périmètres élargis.

A ce jour notre département est composé de 17 communautés de communes et une communauté d'agglomération (CABA).

En janvier 2017 le projet prévoit 5 communautés de communes et la communauté d'agglomération (CABA).

Pour notre secteur c'est la fusion des 4 communautés de communes de la châtaigneraie :

- communauté de communes du pays de Maurs
- communauté de communes de Cère et Rance
- communauté de communes entre 2 lacs
- communauté de communes du Pays de Montsalvy

Soit le regroupement de 53 communes sur le secteur du bassin de la Chataigneraie.

Un document sera transmis à chaque conseiller municipal dans les prochains jours sur le schéma du regroupement.

Des réunions seront organisées au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux pour en débattre.

Le conseil communautaire et les conseillers municipaux auront deux mois de consultation et de réflexion avant de délibérer.

## **V°) QUESTIONS DIVERSES :**

### 1°) Travaux à prévoir :

Le Maire informe le conseil qu'il a été informé d'infiltrations d'eau dans la cave de Mme Josette COMBELLES lors de l'écoulement des eaux pluviales. Il sera demandé à une société spécialisée de réaliser un diagnostic à l'aide de caméras. Ce résultat connu le conseil envisagera si nécessaire les travaux à réaliser pour solutionner ce problème.

### 2°): Régie du camping :

Le maire précise au conseil que la régie qui avait été ouverte pour l'encaissement des recettes du camping n'a plus lieu d'être et qu'il convient de la clôturer.

### 3°) Coupe ou élagage des sapins du camping :

Mme Renée CARCANAGUE interroge Monsieur le maire sur l'évolution de ce dossier. Il lui est répondu que jusqu'à ce jour il n'a pas été possible de trouver une entreprise qui accepterait de réaliser ces travaux. Peut-être que si l'on envisageait un élagage il serait plus facile de trouver une entreprise. La recherche de l'entreprise correspondante sera poursuivie.

### 4°) Sinistre GROUPAMA :

Le Maire informe le conseil que, suite au vol des ordinateurs à l'école, une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA. A ce jour le société d'assurance a pris connaissance du rapport de gendarmerie, qui confirme que ce n'était pas une effraction en raison des dégâts infimes sur la porte d'entrée de l'école.

Monsieur BOULANGER informe le conseil qu'il a adressé à GROUPAMA un courrier pour l'informer du mécontentement du conseil et qu'il leur demandait de revoir leur position.

5°) Commissaire enquêteur :

Monsieur Mougeot a accepté d'être commissaire enquêteur pour l'aliénation du chemin de SAMEAU, l'enquête publique s'effectuera en début d'année 2016.

6°) Camping Pré des Etangs

Le conseil municipal autorise monsieur le maire d'effectuer une demande auprès des Services des domaines pour connaître l'estimation du camping du Pré des Etangs.

7°) Accueil des Réfugiés

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un courrier qu'il a reçu du Préfet du Cantal de contribuer à l'accueil des réfugiés dans les communes.

Suite au débat au sein du conseil municipal une demande pourrait voir le jour sous réserves d'accueillir des réfugiés dans le domaine des professions médicales, un appartement est disponible à ce jour.

Ce dossier sera suivi par monsieur le maire, madame Marie-Jeanne Leybros adjointe et madame Nadine Castanier conseillère.

8°) Décisions modificatives

Après délibération le conseil municipal décide de prendre les décisions modificatives suivantes sur le budget de l'eau et de l'assainissement :

a) Annulation partielle facture d'eau

Section de Fonctionnement

+ 3 500.00 € compte 673

- 3 500.00 € compte 023

Section d'Investissement

- 3 500.00 € compte 2315 opération ONA

- 3 500.00 € compte 021

b) Achat nettoyeur

Section d'Investissement

- 3 000.00 € compte 2315 opération ONA

+ 3 000.00 € compte 2158 opération ONA

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 24 Heures.

LE MAIRE  
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE  
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES